

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT SUR DES TRAVAUX DE RECHERCHE ET MISE A LA COTE D'UN TAMPON

Le Maire de la commune d'OLLAINVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 & L2213-6.1,  
VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L 115-1, L141-11 et R115-1 & 2,  
VU le Code de la Route, et notamment les articles L411-1 à L411-7,

**CONSIDERANT** que des travaux de recherche et mise à la côte d'un tampon doivent être effectués au droit du numéro 46d de la route de Limours à Ollainville, à compter du jeudi 17 août 2023,

### ARRETE N°23ST-23<sup>bis</sup>

**ARTICLE 1** : La Société **GTO Grands Travaux de l'Orge, chez sogelink, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX** est autorisée à effectuer des travaux de recherche et mise à la côte d'un tampon au droit du numéro 46d, de la route de Limours.

**ARTICLE 2** : Les travaux auront lieu à partir du 17 août 2023, pour une durée de 2 jours.

**ARTICLE 3** : L'entreprise est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire aux travaux

**ARTICLE 4** : - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'EGLY,  
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale d'OLLAINVILLE,  
- Monsieur le Directeur de la société **GTO**  
- Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Ollainville, le 24 juillet 2023

Le Maire,



Pour le Maire, par délégation,  
**Olivier MALECAMP,**  
Premier Adjoint au Maire

Jean-Michel GIRAUDEAU